

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Rachat par correspondance – Carbure de Tungstène

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) définissent les modalités selon lesquelles la société SAS MIRADIS, Société par Actions Simplifiée, procède au rachat par correspondance le carbure de tungstène.

Toute demande de rachat implique l'acceptation sans réserve des présentes CGU.

ARTICLE 1 – Identification

SAS MIRADIS

Société par Actions Simplifiée

Siège social : 5 rue des Bouquières, 25400 EXINCOURT - FRANCE

SIRET : 850 617 994 00015

Email : miradis@achatcarbure.com

Téléphone : +33 (0) 9 54 95 72 56

ARTICLE 2 – Champ d'application

Les présentes CGU s'appliquent :

Aux vendeurs particuliers ;

Aux vendeurs professionnels.

Toute condition contraire opposée par le vendeur sera inopposable, sauf acceptation écrite de SAS MIRADIS.

ARTICLE 3 – Déclaration et garanties du vendeur

Le vendeur garantit :

Être le propriétaire légitime des biens expédiés ;

Que les biens ne proviennent ni d'un vol, ni d'un recel, ni d'aucune activité illicite ;

Que les matières respectent la réglementation environnementale et douanière en vigueur ;

Que le poids déclaré est sincère et exact ;

Ne pas expédier de matières dangereuses ou interdites.

Toute fausse déclaration engage sa responsabilité civile et pénale.

ARTICLE 4 – Délais d'expédition

Le vendeur dispose d'un délai maximum de 7 jours ouvrés pour expédier les colis.

Au-delà de 24 jours ouvrés, la demande est automatiquement annulée, sans possibilité de réclamation.

ARTICLE 5 – Réception, contrôle et validation

À réception, SAS MIRADIS procède :

À la pesée réelle ;

À l'analyse qualitative ;

À la vérification de conformité.

Seul le poids constaté par SAS MIRADIS fait foi.

ARTICLE 6 – Décotes et pénalités

Une décote de 2 € par kilogramme pourra être appliquée en cas :

De matières non conformes ou non reprises ;

D'écart significatif entre poids déclaré et poids réel.

Clause pénale

En cas d'envoi volontairement frauduleux, dissimulation de matières interdites ou tentative de tromperie, SAS MIRADIS pourra :

Refuser la transaction ;

Exiger le remboursement des frais engagés ;

Appliquer une indemnité forfaitaire minimale de 250 € sans préjudice de poursuites.

ARTICLE 7 – Refus et retour des marchandises

En cas de non-conformité :

SAS MIRADIS pourra refuser tout ou partie du colis.

Les frais de retour sont intégralement à la charge du vendeur.

À défaut de paiement des frais de retour sous 30 jours, les matières pourront être recyclées ou détruites sans indemnisation.

ARTICLE 8 – Transfert de propriété et des risques

Le transfert de propriété intervient uniquement :

Après contrôle ;

Après validation définitive ;

Après confirmation du montant d'achat.

Les risques liés au transport demeurent à la charge du vendeur jusqu'à réception effective par SAS MIRADIS.

ARTICLE 9 – Responsabilité

La responsabilité de SAS MIRADIS est strictement limitée au montant de la transaction.

SAS MIRADIS ne pourra être tenue responsable :

D'une mauvaise déclaration ;

D'un défaut caché non détectable ;

D'une perte antérieure à la réception ;

D'un cas de force majeure.

ARTICLE 10 – Paiement

Le paiement intervient uniquement après validation définitive.

SAS MIRADIS se réserve le droit de suspendre tout paiement en cas de doute légitime sur l'origine des biens.

ARTICLE 11 – Lutte contre le recel et obligations légales

SAS MIRADIS se réserve le droit :

De demander tout justificatif d'identité ;

De refuser une transaction suspecte ;

De signaler toute opération douteuse aux autorités compétentes.

ARTICLE 12 – Protection des données (RGPD)

Les données collectées sont nécessaires au traitement des transactions.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

Le vendeur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression ;

Les données sont conservées pour la durée légale obligatoire ;

Elles ne sont ni vendues ni cédées à des tiers hors obligation légale.

Toute demande peut être adressée à : miradis@achatcarbure.com.

ARTICLE 13 – Médiation (consommateurs)

Conformément au Code de la consommation, tout consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige.

Les coordonnées du médiateur compétent sont disponibles sur demande.

ARTICLE 14 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGU sont régies par le droit français.

En cas de litige :

Avec un professionnel : compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de SAS MIRADIS.

Avec un consommateur / particulier : application des règles légales de compétence prévues par le Code de la consommation.

ARTICLE 15 – Acceptation

La validation d'une demande de rachat vaut acceptation intégrale des présentes CGU.